



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici

2017-2018 - Lettre du SNUipp-FSU n°56

Sommaire : grève 22 mars



**Grève Fonction publique le JEUDI 22 mars !
Toutes et tous mobilisé(e)s !
Manifestation à Nice 10h00 Jardin Albert 1er**

Les annonces du gouvernement dévoilant ses projets de réforme de la Fonction publique ont fait prendre de nouvelles dimensions à la journée de grève fonction publique du 22 mars.

A la question salariale, qui reste vive, s'ajoutent plan de départs volontaires, « assouplissement » du statut, rémunération au mérite... le tout sur fond de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et volonté à travers CAP 2022, avec

l'alibi de moderniser, d'engager externalisation et privatisation d'une partie des missions du service public.

Les enjeux sont donc lourds pour la Fonction publique et les services publics.

Dans le 1^{er} degré, dans la suite des mobilisations autour de la carte scolaire, nous sommes directement concernés par les revendications qui seront portées le 22 : la reconnaissance professionnelle, le développement de la contractualisation, l'implication dans les instances représentatives, la proximité, l'emploi et les conditions de travail.

Mobilisation unitaire le 22 mars, sept fédérations de la Fonction publique appellent les agents à se mettre en grève.

Le SNUipp-FSU détaille toutes les raisons pour les enseignantes et enseignants des écoles de ne pas manquer ce rendez-vous.

[C'est ici](#)

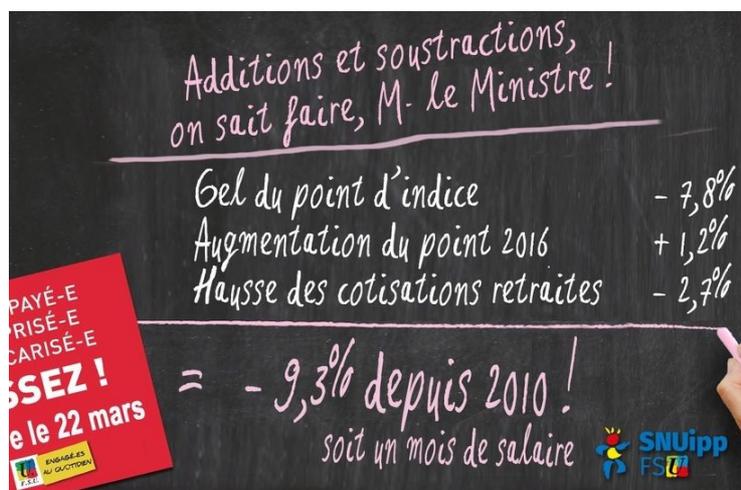
[Indiquez nous le chiffre de grévistes dans votre école](#)

[4 pages SNUipp-FSU pour mobiliser](#)

[Lire le Tract FSU](#)

[Modèle d'intention de faire grève ici](#)

[Lettre aux parents à distribuer](#)



Un pouvoir d'achat en berne !

Le gouvernement a annoncé un nouveau gel du point d'indice pour 2018 alors que sa valeur était déjà restée identique, c'est à dire « gelée » de juillet 2010 à juillet 2016. C'est inacceptable !

Les fonctionnaires ont déjà subi plus de 9% de perte de pouvoir d'achat depuis 8 ans, en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut.

L'intersyndical le demandait, le gouvernement a finalement fixé à la mi-juin la date du rendez-vous salarial initialement prévu pour octobre 2018.

Les syndicats de la Fonction publique dont la FSU avaient écrit au gouvernement au ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, et au secrétaire

d'État Olivier Dussopt pour que les discussions autour des salaires n'attendent pas l'automne prochain mais soient avancées, si possible au printemps.

Le 9 janvier, le secrétaire d'État avait déclaré "ne pas l'exclure dans la mesure du possible". Ce ne sera cependant pas au mois de mars mais entre le 10 et le 20 juin que les organisations syndicales et le gouvernement se retrouveront.



Plus de contractuels, moins de fonctionnaires !

La précarité est déjà importante dans la Fonction Publique où un agent sur cinq est aujourd'hui recruté sur contrat (CDD, CDI ou contrat aidé). La volonté du gouvernement de recruter plus massivement « sous contrat » est une remise en cause du statut de fonctionnaire, avec des conséquences en termes de salaire, de temps incomplets imposés, de déroulement de carrière et de possibilités de formation. Autant d'aspects qui nuisent au maintien et au développement de services publics de qualité sur tout le territoire. L'Éducation nationale n'est pas en reste et recrute elle aussi des contractuels enseignants et non enseignants.

Se mobiliser le 22 mars, c'est agir pour une Fonction publique efficace qui assure toutes ses missions auprès de tous les citoyens, sur tous les territoires. Les agents de l'Etat doivent être recrutés par concours, avoir un statut de fonctionnaire pour garantir la pérennité des services publics.



Une pétition en ligne

Pour les missions publiques, l'emploi et le pouvoir d'achat, la FSU, la CGT, Solidaires, FO, La fédération autonome, la CFE-CGC et la CFTC appellent ensemble les fonctionnaires à

la mobilisation le 22 mars prochain. Elles invitent d'ores et déjà les personnels à signer une pétition en ligne.

D'ores et déjà, les sept fédérations de fonctionnaires invitent les agents à signer une pétition en ligne adressée à Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Signez ici



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !
Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.
Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -
Mail : snu06@snuipp.fr Adresse :
34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -
Tél : 04 92 00 02 00 -
Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos